

—Sur proposition de M. l'échevin Ricard, il est
Résolu: De remettre à M. E. Lemire le dépôt de \$65, qu'il a fait entre les mains du trésorier de la Ville en garantie de l'exécution du contrat pour la fourniture du bois de chauffage dans le département, lequel contrat a été exécuté à la satisfaction de la Commission.

—Le surintendant fait rapport que la fourniture du marché Saint-Jacques aurait besoin de certaines réparations.

Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est
Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$25.00 sur le crédit voté pour réparations générales au marché Bonsecours et appliquer ledit montant au crédit pour réparations générales du marché Saint-Jacques.

—*Résolu*: De demander des soumissions pour certains travaux de réparations à faire exécuter aux marchés à foin et Saint-Antoine.

—M. l'échevin Walsh se présente devant la Commission et soumet deux billets de pesée pour le foin, démontrant une différence entre le poids marqué par chacune des pesées de la Ville pour le même voyage de foin.

Résolu: De référer cette question au surintendant avec prière de faire rapport à la prochaine séance.

—A la demande de M. l'échevin N. Lapointe, il est
Résolu: De prier la Commission de la Voirie de bien vouloir faire compléter les trottoirs en dalles de pierre déjà commencés autour du marché Saint-Antoine.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 7 septembre

Sont présents: MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Walsh, Marchand, Wilson, Paquin et Chaussé.

—M. le président fait quelques remarques desquelles il appert que tous les membres de la Commission connaissent les faits de l'affaire Lalonde-Côté, et il croit qu'il serait oiseux de donner des détails. Ce qui est arrivé entraîne le renvoi d'office du détective Côté.

MM. les échevins Chaussé et Marchand souscrivent aux remarques de M. le président.

M. Carpenter, chef des détectives, est entendu et rend un témoignage en faveur du détective Côté.

M. l'échevin Wilson avise la Commission à ne pas mettre de hâte à régler une affaire de cette nature. Il est possible qu'une irrégularité ait été commise, mais en toute justice pour l'accusé, le détective Côté devrait être entendu.

Maitre Honoré Gervais, C.R., comparait au nom du détective Côté. Il insiste pour que des documents soient produits spécifiant les accusations portées contre son client.

M. l'échevin Walsh attire l'attention de la Commission sur le fait que, conformément à l'usage en pratique et à une résolution de cette Commission, résolution adoptée le 8 mars 1902, le chef Legault aurait dû adresser à la Commission un rapport sur le cas du détective Côté, ce à quoi le chef Legault répond qu'il s'est abstenu de faire un rapport parce que le chef des détectives, M. Carpenter, lui a déclaré qu'il n'y avait aucun fondement aux accusations portées contre le détective Côté.

Après délibération, il est, sur proposition de M. l'échevin Paquin,

Résolu: Que la Commission ait une assemblée spéciale mardi soir prochain, le 13 du courant, afin de s'enquérir des accusations portées contre le détective Côté relativement à l'affaire Lalonde-Côté, et que ledit Côté et les témoins soient assignés à témoigner dans cette enquête.

—Sont à nouveau soumis des rapports du chef de police contre les constables Kelly, Dempsey et Rémillard.

M. l'échevin Chaussé
Propose: Que lesdits constables soient renvoyés du service.

M. l'échevin Marchand propose en
Amendement: Que cette Commission entende lesdits constables avant de les renvoyer.

L'amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Paquin, Wilson, Marchand et Walsh—4.
Contre: Chaussé et Stearns—2.

Ledit amendement est ainsi affirmé, et il est
Résolu: En conséquence.

—Soumis et lu un rapport du chef de police demandant que les constables Raymond et Perrier soient renvoyés du

—On motion of Ald. Ricard, it was

Resolved: To refund Mr. E. Lemire his deposit of \$65.00 made with the City Treasurer as security for the fulfilment of his contract for supplying firewood to this department, said contract having been fulfilled to the satisfaction of this Committee.

—The superintendent reported that the furnace in St. James market needed repairing.

On motion of Ald. Couture, it was

Resolved: That a report be made to Council, asking for authority to vary \$25.00 from the appropriation voted for general repairs to Bonsecours market, and apply the same for general repairs in St. James market.

—*Resolved*: To invite tenders for certain repair work to be done to the hay market and to St. Antoine market.

—Ald. Walsh came before the Committee and submitted two hay weight tickets showing a difference between the weights registered by each of the scales of the City for the same load of hay.

Resolved: To refer said matter to the superintendent, requesting him to report thereon at next meeting.

—At the request of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That the Road Committee be requested to finish the flagstone sidewalks, already begun, around St. Antoine market.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

POLICE COMMITTEE

Report of Meeting, held the 7th of September.

Present: Ald. St. Denis, chairman, Stearns, Walsh, Marchand, Wilson, Paquin and Chaussé.

The chairman made a few remarks which were to the effect that all present knew the facts of the Lalonde-Côté affair and that details were superfluous; that detective Côté had merited dismissal for what had happened.

Ald. Chaussé and Marchand approved of the remarks of the chairman.

Detective-in-chief Carpenter was heard, and gave a good character to detective Côté.

Ald. Wilson advised the Committee to take no hasty action in such a matter. There might have been an irregularity committed, but in justice to the accused, detective Côté, should be heard.

Mr. Honoré Gervais, K.C. addressed the Committee on behalf of detective Côté. He urged that papers be put before this Committee specifying the charges against his client.

Ald. Walsh drew the Committee's attention to the fact that according to usual practice and to a resolution of his Committee passed on the 8th March 1902, chief Legault should have made a report to this Committee on the subject. To which, chief Legault replied that he refrained from doing so, because detective in chief Carpenter had told him that there was nothing in this case against detective Côté.

The committee deliberated and

On motion of Ald. Paquin, it was

Resolved: That a special meeting of this Committee be held on Tuesday evening the 13th September inst., to investigate the charges proffered against detective Côté in the Lalonde-Côté matter and that said Côté and witnesses be summoned to appear and give testimony in said case.

—The reports of the chief of police against constables Kelly, Dempsey and Rémillard were again submitted.

Moved by Ald. Chaussé:

That said constables be dismissed from the force.

Moved in amendment by Ald. Marchand:

That said constables be heard by this Committee before they are dismissed.

The Committee divided as follows on this amendment:

Yeas: Paquin, Wilson, Marchand and Walsh—4.

Nays: Chaussé and Stearns—2.

So the amendment was carried and

Resolved: Accordingly.

—Submitted and read reports from the chief of police, asking that constables Raymond and Perrier be dismissed